



CONSEIL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA
RECHERCHE EN SCIENCE SOCIALE EN AFRIQUE

Notes de politique du CODESRIA

No. 2 avril 2017

Comprendre de l'intérieur le fonctionnement des prisons

Pour des politiques carcérales adaptées

Sylvain Landry Birane Faye*

Résumé

Si la prison a longtemps été envisagée comme un lieu de réformation et de restauration de l'humanité des détenus, la manière dont elle a fonctionné dans les pays africains a consacré l'échec d'une telle ambition. Cet échec est illustré par l'ampleur des récriminations concernant les longues détentions préventives et les conditions de séjour précaires. Les réponses apportées par les autorités politiques sont certes appréciables (infrastructures, chambres correctionnelles, mise au travail). Mais elles ne peuvent avoir des effets avec un durcissement des politiques pénales. L'ethnographie des espaces carcéraux permet de comprendre qu'il est utile de mettre en œuvre des mécanismes punitifs alternatifs à l'enfermement et de réfléchir à l'éventualité d'une privatisation de certains secteurs de la gestion des prisons africaines.

* Socio-Anthropologue, Enseignant-chercheur, Département de Sociologie, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.

Situation contemporaine des prisons africaines : constat d'un échec dans la mission de réinsertion sociale des détenus

Depuis plus de quatre siècles, l'institution carcérale, au sens moderne du terme, s'est affirmée et déployée à travers le monde à partir de quelques sociétés occidentales, et est devenue au fil des années le principal instrument pénal en Afrique pour rendre la justice. En principe, la prison est un lieu de privation provisoire de liberté pour les personnes ayant commis des actes délictuels punis par la société, mais sa finalité est de les préparer à se réinsérer dans la société tout en prévenant le risque de récidive. Cette idée de la prison est basée sur l'impératif de moralisation du système pénal, avec une remise en cause des modèles de châtiments précoloniaux (châtiments corporels, supplices, mise à mort des condamnés sur la place publique) jugés inhumains et inéquitables (Foucault, 1975). Depuis les années 1990, les États africains ont multiplié les déclarations sur la prison (Kampala en 1994, Ouagadougou en 2002, Addis-Abeba en 2004) et pris des engagements pour en faire un lieu de réformation et de restauration de l'humanité des détenus.

Toutefois, cet idéal de la prison ne s'est pas toujours matérialisé dans les politiques pénales observées dans certains pays africains et les pratiques en cours dans les prisons ne corroborent pas assez cet ambitieux projet continental. Les publications et programmes télévisés ou radiodiffusés ont progressivement permis de pénétrer l'univers des prisons souvent délabrées, surpeuplées. À cela, se sont ajoutées les récriminations concernant les conditions précaires de détention et les longues détentions préventives, longtemps dénoncées par les organisations de défense des droits de l'homme. D'anciens détenus, autrefois peu loquaces au sujet de leurs expériences carcérales, donnent de plus en plus de témoignages

Les fréquentes mutineries observées dans les prisons africaines en général (dont la dernière en date est celle de Rebeuss au Sénégal) rappellent que les lieux de détention ne sont pas des enclaves où on travaillerait à réformer des individus considérés comme déviants avant de les réinsérer dans la société globale.

sur l'expérience carcérale et la vie à l'intérieur de la prison. On constate ainsi un décalage entre la volonté d'humanisation de la prison et les pratiques réelles de l'administration pénitentiaire. Les fréquentes mutineries observées dans les prisons africaines en général (dont la dernière en date est celle de Rebeuss au Sénégal)

rappellent que les lieux de détention ne sont pas des enclaves où on travaillerait à réformer des individus considérés comme déviants avant de les réinsérer dans la société globale.

Plus spécifiquement, est remise en cause la surpopulation carcérale, surtout dans le secteur de la détention préventive. Elle représente 40 pour cent de la population carcérale en Afrique du Sud et environ 50 pour cent, au Nigeria et au Sénégal (4 081 détenus provisoires et 5 039 condamnés en 2016). Cette surpopulation carcérale s'explique par le fait que les différents pays africains (cas du Sénégal, de l'Afrique du Sud) n'ont pas construit de nouvelles prisons depuis les indépendances. Par ailleurs, elle est due aussi à la concentration des détenus en attente de jugement : les procédures d'appel ou de pourvoi en cassation s'éternisent, alors que les espaces de détention restent exigus. En raison des longues détentions préventives, les prisons africaines donnent une image faisant penser à une logique d'enfermement massif, alors que les taux d'incarcération sont plus bas que dans bien de pays du monde.

En raison des longues détentions préventives, les prisons africaines donnent une image faisant penser à une logique d'enfermement massif, alors que les taux d'incarcération sont plus bas que dans bien de pays du monde.

Par exemple, en 2014, on avait une moyenne de 30 personnes incarcérées sur 100 000 habitants au Nigeria. Ce taux était plus important au Sénégal (56/100 000 habitants) et encore plus en Afrique du Sud (316/100 000 habitants). Pourtant, ces effectifs carcéraux africains, à l'exception de l'Afrique du Sud, sont moins élevés que ceux observés en Occident (États-Unis, Russie, France).

Ces différents événements indiquent que le discours réformateur récurrent et la volonté affichée d'humanisation des conditions de détention qui ont toujours justifié le maintien de cette institution par les États africains ont connu un échec.

Les réformes carcérales proposées sont peu inspirées de « l'intérieur des prisons »

En général, les conditions d'incarcération difficiles dans les prisons africaines sont expliquées par le fait que les autorités politiques n'ont pas procédé à la construction de nouvelles prisons depuis les indépendances.

Si le Nigeria est une exception (le président Obasanjo ayant construit un certain nombre), ce n'est pas le cas du Sénégal où les 37 prisons existantes sont anciennes, vétustes et insuffisantes (pour environ 10 000 détenus). Au Cameroun, l'infrastructure pénitentiaire est fortement dégradée pour la plupart, car constituée de vieux bâtiments, datant pour certains de la période coloniale.

Une forte tendance des États africains à construire de nouvelles prisons modernes

Dans ces conditions, la réponse proposée par les autorités a été de promouvoir la construction de prisons modernes, afin de réduire les longues périodes de détentions préventives. Comme la France, qui a projeté de construire 33 nouvelles prisons, plusieurs pays africains se sont inscrits dans cette dynamique. Au Sénégal, deux nouvelles prisons sont annoncées à Sébikotane afin de décongestionner Rebeuss, dont une sera opérationnelle dès 2017. En Côte d'Ivoire, dix nouvelles prisons sont déclarées en phase de réalisation.

Au Cameroun, les autorités politiques ambitionnent de construire des prisons répondant aux standards internationaux. Sont aussi envisagés : l'amélioration de l'espace physique occupé par détenu, la séparation rigoureuse entre les différentes catégories de la population carcérale.

Une politique de réinsertion sociale basée sur la création de structures éducatives, de formation professionnelle au sein des prisons

Comme dans les autres pays, les espaces carcéraux en construction au Cameroun devront disposer de structures éducatives, d'ateliers de formation, d'espaces pour la pratique des activités pastorales et artisanales, conformément à la

Au Sénégal, un accord est conclu entre la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et le Programme national des domaines agricoles communautaires (Prodac) afin d'aménager pour les détenus des espaces au sein de ces domaines agricoles.

mission officielle de réinsertion sociale assignée à la prison. Au Sénégal, un accord est conclu entre la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et le Programme national des domaines agricoles communautaires (Prodac) afin d'aménager pour les détenus des espaces au sein de ces

domaines agricoles. Ainsi, ils pourront réaliser des activités de production tout en se formant à l'entrepreneuriat agricole et s'assurer une réinsertion dans la vie active, au terme de leur peine.

Une politique actuelle de renforcement de l'appareil judiciaire (avocats, chambres correctionnelles) pour réduire les longues détentions préventives

Parallèlement à l'amélioration des infrastructures, est de plus en plus envisagé aujourd'hui en Afrique l'augmentation du nombre des avocats et la mise en place de chambres correctionnelles décentralisées permanentes afin d'accélérer les décisions judiciaires et réduire les temps de détention préventive, tout en améliorant les conditions de séjour.

Toutefois, il y a aussi nécessité de mieux comprendre les effets des politiques et pratiques pénales et d'agir sur elles

Ces différentes mesures sont salutaires en elles-mêmes et peuvent avoir pour effet d'augmenter les capacités d'accueil des espaces carcéraux, de réduire le temps d'attente de jugement, de mettre au travail les détenus en vue de la réinsertion sociale.

Toutefois, elles ne suffiront pas si on continue de juger et de condamner par exemple des usagers de chanvre indien à des peines d'emprisonnement, fussent-elles courtes (de 15 jours à un mois) et si on ne réfléchit pas suffisamment sur les conséquences des pratiques pénales à l'œuvre dans les espaces carcéraux. Elles pourraient être mieux adaptées si elles s'inspiraient d'une meilleure compréhension de la prison telle qu'elle fonctionne et est pratiquée par les acteurs (parmi lesquels les détenus eux-mêmes).

C'est pourquoi il est utile d'encourager les pratiques de recherche ethnographique afin de mieux comprendre les environnements des espaces carcéraux et d'aider les décideurs publics à définir et

Il est utile d'encourager les pratiques de recherche ethnographique afin de mieux comprendre les environnements des espaces carcéraux et d'aider les décideurs publics à définir et à mettre en œuvre des réformes pénales plus localisées.

à mettre en œuvre des réformes pénales plus localisées. Si les recherches historiographiques sur la question carcérale ont été plus importantes en Afrique, l'accès aux prisons a été plus difficile pour les chercheurs en sciences sociales, encore reçus avec suspicion par les autorités pénitentiaires, rétives à ouvrir les portes des prisons à toute personne extérieure à l'institution. Les réformes pénales doivent

Les réformes pénales doivent s'inspirer des histoires que raconte la prison au quotidien, dans les discours et les pratiques des différents acteurs. Il faut être attentif à ce que les pratiques des prisons racontent comme expérience et disent sur le fonctionnement et l'organisation réels de ces espaces.

s'inspirer des histoires que raconte la prison au quotidien, dans les discours et les pratiques des différents acteurs. Il faut plutôt être attentif à ce que les pratiques des prisons racontent comme expérience et disent sur le fonctionnement et l'organisation réels de ces espaces.

Interroger la prison en « pratiques » pour mieux comprendre et réformer les politiques pénales

L'observation des infrastructures, des interactions sociales entre l'intérieur et l'extérieur de la prison, entre l'administration pénitentiaire, les détenus, les visiteurs, les associations et organisations de droits de l'homme, bref du quotidien dans les prisons informe sur certaines réalités utiles à comprendre :

Un personnel administratif, judiciaire et sanitaire insuffisant pour s'occuper des détenus

Les prisons africaines sont largement sous-équipées, en effectif et en matériel, pour le maintien de l'ordre et de la sécurité dans les prisons. L'administration pénitentiaire ne cesse d'évoquer l'insuffisance des effectifs (comme en Afrique du Sud). Les assistants sociaux (peu nombreux dans les prisons) n'ont pas des compétences en criminologie permettant de mieux comprendre les causes des actes criminels, de prévenir le crime ou la récidive chez les détenus, tout en les accompagnant dans le processus de réinsertion.

Par ailleurs, l'insuffisance du personnel de l'administration pénitentiaire laisse cours à des pratiques de gestion ou d'organisation de l'espace carcéral qui ne facilitent pas l'amélioration des conditions de détention : par exemple en Afrique du Sud, les gardes pénitentiaires de la prison surpeuplée de Johannesburg, insuffisants et craignant pour leur sécurité, sont obligés de fermer la prison à partir de 14 heures. À partir de ce moment, les prisonniers sont livrés à eux-mêmes, avec les risques de violence que cela comporte.

En Afrique du Sud, les gardes pénitentiaires de la prison surpeuplée de Johannesburg, insuffisants et craignant pour leur sécurité, sont obligés de fermer la prison à partir de 14 heures. À partir de ce moment, les prisonniers sont livrés à eux-mêmes, avec les risques de violence que cela comporte.

Au-delà des gardes pénitentiaires, les détenus sont des acteurs incontournables de l'organisation interne des espaces carcéraux

L'administration pénitentiaire et l'ensemble du personnel judiciaire ont un rôle important dans la gestion de la prison, mais leur nombre limité rend plus que probable l'intervention d'acteurs externes afin de pallier les carences. Les associations religieuses et les ONG sont particulièrement présentes dans les espaces carcéraux africains et interviennent dans plusieurs domaines : activités d'assistance sociale et psychologique, service médical, parfois avec le soutien de confrères internationaux. Cette immixtion laisse aussi cours à du prosélytisme religieux et la production d'identités religieuses. Dans bien des cas, la réinsertion n'est considérée possible que par le biais de la conversion religieuse (comme c'est le cas au Nigeria et en Afrique du Sud), ce qui ne va sans rappeler le rôle des premières prisons du XVIII^e siècle aux Pays-Bas et aux États-Unis (Foucault 1975).

En marge des associations et ONG, il a été observé que les gardes pénitentiaires (dont le nombre est insuffisant), délèguent certaines fonctions de contrôle, de surveillance aux détenus. Dans certains cas, ces derniers s'approprient eux-mêmes le contrôle d'espaces où les gardes pénitentiaires sont moins présents : gestion des secteurs et des cellules de la prison par les chefs de cellules (au Sénégal) reconnus mais aussi par des gangs (en Afrique du Sud). Des normes officielles organisent la répartition des détenus dans chaque type d'établissement carcéral et à l'intérieur. Mais dans la pratique, ce sont les chefs de cellule et chefs

de secteurs, autoproclamés ou désignés par leurs pairs qui ont une mainmise sur certaines décisions : attribution des places de détenus dans leurs cellules, réaffectation de certains « indésirables », organisation de la gestion de l'hygiène,

En marge des associations et ONG, il a été observé que les gardes pénitentiaires (dont le nombre est insuffisant), délèguent certaines fonctions de contrôle, de surveillance aux détenus. Dans certains cas, ces derniers s'approprient eux-mêmes le contrôle d'espaces où les gardes pénitentiaires sont moins présents : gestion des secteurs et des cellules de la prison par les chefs de cellules (au Sénégal) reconnus mais aussi par des gangs (en Afrique du Sud).

distribution des repas, pour ne citer que ces exemples. En définitive, les détenus ne sont pas seulement des agents qui subissent les normes et règles de la prison. Ils développent aussi des normes pratiques qui leur permettent d'organiser et d'administrer certains lieux de l'incarcération qui échappent à l'autorité des gardes pénitentiaires.

Les détenus sont incarcérés dans des cellules collectives auto-administrées, ce qui favorise violences et processus de négociation

Dans la plupart des pays africains, l'incarcération dans des cellules individuelles est assez rare, les prisonniers étant surtout dans des cellules collectives (sur un espace réduit) qu'ils partagent avec les autres. La promiscuité et le manque

Dans différentes prisons africaines, obtenir ou satisfaire certains besoins sociaux de base ne va plus de soi, mais doit être négocié : être affecté dans une cellule, occuper une place dans la cellule, accéder à l'alimentation, se laver, dormir, se soigner, se promener et recevoir la visite de sa famille etc. Tomber malade est une stratégie pour obtenir un lit au niveau de l'infirmerie.

d'hygiène qui caractérisent ces cellules posent des problèmes de sécurité pour les détenus et les gardiens de prison. Par exemple, dans différentes prisons africaines, obtenir ou satisfaire certains besoins sociaux de base ne va plus de soi, mais doit être négocié : être affecté dans une cellule, occuper une place dans la cellule, accéder à l'alimentation, se laver,

dormir, se soigner, se promener et recevoir la visite de sa famille etc. Tomber malade est une stratégie pour obtenir un lit au niveau de l'infirmierie.

Ces conditions favorisent les inégalités sociales et les processus de négociation sont souvent en faveur de ceux qui possèdent le pouvoir (chefs de cellules), ou de ceux qui possèdent des ressources ou un statut particulier avant d'arriver dans l'espace carcéral ou l'acquièrent pendant leur incarcération. Dans ces cellules, les détenus, quelquefois avec la complicité des gardiens, coproduisent la violence, et la meilleure manière d'y échapper, c'est de négocier diverses formes de transactions, suivant son identité et les ressources et capitaux à disposition. En bref, la négociation est constante en prison et devient même parfois essentielle pour le maintien de l'ordre, voire, tout simplement, la survie de chacun. Elle renforce ainsi les transactions entre détenus, mais aussi entre le dedans et le dehors, ainsi que les circulations d'objets quelquefois illicites (drogue, téléphones portables) ou licites (savon, pâte dentifrice, nourriture), mobilisables comme capitaux.

Contrairement à l'idée courante, les prisons africaines sont des lieux de transactions fortement connectées au « dehors » et productrices d'économies diverses

Les prisons observées apparaissent comme des lieux d'échanges, de circulations de valeurs, de biens et de services entre le dedans et le dehors, entre les détenus, et entre ces derniers et les gardiens. L'un des moments privilégiés qui amplifient les transactions est celui des visites : si elles sont des moments de sociabilité utiles pour accompagner les détenus, elles contribuent aussi à montrer aux autres détenus qu'on compte et qu'on n'est pas abandonné. Cette volonté d'exhiber le lien social est liée au fait que celui-ci contribue à construire l'identité du détenu en prison, à lui donner du prestige et les ressources pour mieux négocier son séjour carcéral.

L'un des moments privilégiés qui amplifient les transactions est celui des visites : si elles sont des moments de sociabilité utiles pour accompagner les détenus, elles contribuent aussi à montrer aux autres détenus qu'on compte et qu'on n'est pas abandonné. Cette volonté d'exhiber le lien social est liée au fait que celui-ci contribue à construire l'identité du détenu en prison, à lui donner du prestige et les ressources pour mieux négocier son séjour carcéral.

Toutefois, c'est aussi un grand moment d'entrée et de circulations de biens et produits (souvent illicites) qui servent au détenu dans les négociations en prison : occuper des lits, obtenir des faveurs de la part du chef de cellule ou des gardiens de prison. À chaque visite, les cadeaux, l'argent, les objets, ou la nourriture que le détenu reçoit sont des ressources qu'il va mobiliser et monnayer, afin d'obtenir des faveurs de la part de ses « supérieurs ». Certains visiteurs apportent des habits, chaussures, des lecteurs MP3, des téléphones portables aux détenus. C'est aussi le moment de passer « d'autres objets interdits » (avec la complicité des gardes pénitentiaires) comme le chanvre indien utile aussi bien pour la consommation individuelle du détenu que pour la vente à l'intérieur de la prison. Les visites sont aussi des moments qui permettent d'envoyer de l'argent depuis la prison à la famille du détenu.

Finalement, la prison apparaît comme un lieu de transactions, plutôt qu'un lieu déconnecté de la société globale et devient ainsi un lieu producteur de plusieurs économies. En employant ce vocable, nous désignons l'ensemble des biens monétaires, des valeurs, des normes, des hiérarchies et identités que l'expérience carcérale produit, les gains et pertes de ressources, du point de vue des différents acteurs. La prison n'est pas seulement vécue comme un lieu de bannissement, un lieu déconnecté où on se donne pour objectif de « reconstruire » et « réhabiliter les fautifs de la société. Elle est aussi un quartier ordinaire, un espace de transactions où circulent des opportunités, des avantages, des ressources, des valeurs. Par exemple, certains détenus ont affirmé avoir été exposés à des influences au sein même de l'espace carcéral, les amenant à s'inscrire dans une carrière déviante dès la sortie de la prison : il apparaît que la promenade est un moment où les

La prison n'est pas seulement vécue comme un lieu de bannissement, un lieu déconnecté où on se donne pour objectif de « reconstruire » et « réhabiliter les fautifs de la société. Elle est aussi un quartier ordinaire, un espace de transactions où circulent des opportunités, des avantages, des ressources, des valeurs.

interactions et transactions sont assez fortes pour « recruter » et convaincre certains détenus de faire partie des différents groupes qui y existent. Les détenus sont également exposés à un ensemble d'initiations, d'idéologies, de valeurs qui peuvent jouer un rôle dans la construction identitaire pendant et après l'incarcération.

Des activités de « mise au travail » et de formation professionnelle qui ont des effets pervers

Les programmes de réinsertion sociale mis en œuvre dans les prisons africaines sont salutaires, mais restent encore insuffisants, alors que plusieurs pays ont de nouveau pris une résolution avec la Déclaration et le Plan d'action de Ouagadougou pour une accélération des réformes pénales et pénitentiaires. Par ailleurs, si les compétences techniques peuvent être acquises, il manque un accompagnement pour la réinsertion une fois que les détenus sont en dehors de l'espace carcéral. En outre, ces activités rémunérées donnent accès à des ressources financières qui permettent de négocier le séjour carcéral, mais créent aussi les conditions de développement de la violence carcérale. Par le biais des moyens financiers obtenus grâce aux activités professionnelles, les détenus peuvent s'octroyer toutes sortes de produits illicites ou qui suscitent la convoitise.

Les politiques pénales en cours dans certains pays africains (à l'exception du Nigeria) favorisent la surpopulation carcérale et la précarisation des conditions de détention

Les différentes pratiques carcérales que nous avons évoquées ici puisent leurs sources dans les politiques pénales favorisant une hyperincarcération dans un contexte où, paradoxalement, la criminalité ne serait pas aussi élevée. En effet, malgré la volonté d'humanisation des prisons, les autorités politiques africaines, au prétexte des enjeux sécuritaires (criminalité, terrorisme) ou de tensions politiques (en RDC) ont paradoxalement adopté un durcissement des peines, créant ainsi une inflation carcérale.

Aujourd'hui, on observe la tendance à mettre en place un dispositif de répression de la délinquance fondé sur l'enfermement, avec des lois qui ont soit aggravé les peines prévues pour certaines infractions, soit créé de nouvelles infractions punies par des peines de prison. Ce durcissement laisse penser à une certaine droitisation de la pénalité.

En effet, malgré la volonté d'humanisation des prisons, les autorités politiques africaines, au prétexte des enjeux sécuritaires (criminalité, terrorisme) ou de tensions politiques (en RDC) ont paradoxalement adopté un durcissement des peines, créant ainsi une inflation carcérale.

Avec le Rwanda, le Nigeria constitue ici une exception dans la mesure où les autorités politiques ont revu la politique pénale elle-même, en développant des peines alternatives à l'emprisonnement, comme cela se fait aux USA : plaider coupable, libérer sous caution, travaux d'intérêt général. Le Nigeria a, depuis les élections de la fin des années 1990 ayant porté au pouvoir Olusegun Obasanjo (un ancien détenu), changé la dynamique

Avec le Rwanda, le Nigeria constitue ici une exception dans la mesure où les autorités politiques ont revu la politique pénale elle-même, en développant des peines alternatives à l'emprisonnement, comme cela se fait aux USA : plaider coupable, libérer sous caution, travaux d'intérêt général.

pénale : une accélération des procédures judiciaires, une diminution significative du nombre de détenus, alors que la construction de nouvelles prisons a été entreprise. Cela explique en grande partie la baisse générale des effectifs carcéraux observés pendant les vingt dernières années.

Comment mieux humaniser aujourd'hui les prisons africaines et réussir la réinsertion sociale ?

Les précédentes observations mettent en jeu les politiques pénales et les appropriations qu'en ont les différents acteurs. En raison de l'hyper-incarcération due à des politiques pénales qui ne prévoient pas de mécanismes alternatifs à l'emprisonnement, les prisons restent des lieux de violence, de frustration et de colère aussi bien chez les détenus qu'au niveau de l'administration pénitentiaire. Elles favorisent les hiérarchies brutales parmi les détenus et l'économie illicite, ainsi que des économies dont certaines sont contreproductives et contraires à l'idée de la réinsertion sociale.

Pour que la prison joue, dans les pays africains, le rôle qui lui est dévolu officiellement, il faut tenir compte de certaines considérations que l'ethnographie des pratiques carcérales éclaire :

- 1. Améliorer les effectifs et la qualité du personnel judiciaire, médical et de l'administration pénitentiaire. Plus particulièrement, il est recommandé de développer des filières de formation professionnelle à la criminologie ou de les intégrer à la formation des assistants sociaux ou des sociologues. L'accompagnement de la réinsertion sociale des détenus nécessite que le personnel dédié à cette tâche ait des compétences dans ce domaine. Dans cette perspective, la réforme du corps de l'administration pénitentiaire est nécessaire : doter ces agents de compétences pour mieux accompagner les détenus, sans être les complices de certaines pratiques répréhensibles. Cela interpelle aussi la manière dont ces agents sont recrutés, formés, et comment ils sont aussi suivis et évalués dans leur travail quotidien.*
- 2. Dans la mesure où les détenus sont apparus comme des acteurs réels de la gouvernance des espaces carcéraux, il est utile de les organiser effectivement pour ne pas les laisser auto-administrer le séjour carcéral des détenus. Il serait nécessaire de penser à formaliser les rôles de délégation de tâches pour avoir un meilleur contrôle des pratiques de ces acteurs. Il est aussi recommandé de mieux organiser et contrôler les visites : si ce sont des moments importants pour la sociabilité des détenus, ils contiennent des risques d'entrée d'objets illicites. La privatisation de ce secteur, tel que pratiquée en France, peut aussi être une alternative intéressante, permettant de contourner la complicité des gardes pénitentiaires.*

3. La construction de nouvelles prisons est certes nécessaire, mais il faut aussi améliorer les conditions d'incarcération en réduisant les cellules collectives surpeuplées. À défaut d'une incarcération dans des cellules individuelles, l'administration pénitentiaire doit veiller davantage à la maîtrise des conditions d'affectation des détenus, pour éviter la reproduction des gangs dans certaines cellules ou secteurs. Il faut aussi éviter de soumettre des détenus vulnérables à la violence des autres plus forts. Le corps des assistants sociaux et des criminologues devient ainsi nécessaire au sein de l'administration pénitentiaire pour organiser des entretiens préalables à l'affectation dans des cellules et anticiper de telles éventualités.
4. Il faut aussi entamer une vraie réforme des politiques pénales contemporaines des pays africains, en mettant en œuvre des mécanismes punitifs alternatifs à l'emprisonnement pour certaines peines (comme fumer du chanvre indien). Cela permettra de supprimer les courtes peines d'emprisonnement et de désengorger plus efficacement les prisons. Il est utile de s'inspirer de la politique du « smart policing » aux USA qui vise à réduire le nombre de personnes incarcérées dans les prisons fédérales américaines, notamment pour des crimes liés au trafic de drogue. La réforme pénale doit aussi s'accompagner de mesures en faveur de meilleurs services de police dédiés, non pas à la répression, mais à la prévention du crime et l'éducation dans les zones à risque. Dans cette perspective préventive, il faut promouvoir la recherche socio-anthropologique et criminologique au sein des espaces carcéraux afin de comprendre les conditions qui président à l'entrée des détenus dans la déviance.
5. Il faut certes renforcer les activités de formation professionnelle des détenus afin de les préparer à la réinsertion. Toutefois, cela doit s'accompagner d'une mise au travail pas seulement utile pour le détenu, mais qui soit aussi au bénéfice de la société en général. Comme cela se faisait avant dans certains pays africains comme le Sénégal, il est utile de revenir à la mise en œuvre de travaux d'intérêt général, ce qui appuie encore l'idée de faire recours à des mécanismes punitifs autres que l'emprisonnement.

6. *Confier la gestion de certains secteurs des prisons à des privés, dans le cadre du partenariat public-privé : tenant compte des difficultés de l'État à gérer seul le secteur carcéral, il serait utile de réfléchir sur la possibilité de privatiser ce secteur, en s'inspirant des expériences en cours en France, Belgique, Etats-Unis et répliquées en Afrique du Sud. Ces expériences montrent que la privatisation intégrale, telle que pratiquée aux USA, peut connaître ses limites (les privés n'ont pas intérêt à ce que les peines d'emprisonnement soient réduites). Il est alors envisageable de réfléchir sur la privatisation de certains secteurs que l'État pourrait déléguer (gestion des repas, santé, accueil des familles etc.), tout en gardant la main sur d'autres qui lui assurent une présence effective.*



CODESRIA

Remerciements

Le CODESRIA exprime sa profonde gratitude à la Swedish International Development Corporation Agency (SIDA), à la Ford Foundation, à la Carnegie Corporation de New York (CCNY), à l'Agence norvégienne de développement et de coopération (NORAD), à l'Agence Danoise pour le Développement International (DANIDA), au Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas, à la Fondation Rockefeller, à l'Open Society Foundations (OSFs), à TrustAfrica, à l'UNESCO, à l'ONU Femmes, à la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), à la Fondation Adrew Mellon ainsi qu'au Gouvernement du Sénégal pour le soutien apporté aux programmes de recherche, de formation et de publication du Conseil.

L'auteur remercie personnellement le gouvernement de l'Irlande pour son soutien à ce projet par l'intermédiaire de Irish AID (Division de la coopération pour le développement du ministère des Affaires étrangères), les membres du réseau de recherche ECOPPAF (Frederic le Marcis, Marie Morelle, Lionel Njeukam et Sacha Gear) ainsi que Fatoumata Cissé, doctorante en sociologie à L'UCAD qui a contribué à la réalisation des enquêtes.

CODESRIA, Avenue Cheikh Anta Diop X Canal IV, BP : 3304, Dakar, 18524, Sénégal
Tél : +221 33 825 98 22/23 - 33 864 01 36 • Fax : +221 33 824 12 89 • Web: www.codesria.org